



FEDERATION NATIONALE DES PRODUCTEURS DE FRUITS

Discours de Bruno DUPONT

65^{ème} Congrès

Dax, le 27 janvier 2011

Seul le discours prononcé fait foi

Monsieur le Ministre,

Monsieur le Préfet,

Mesdames et Messieurs les députés, Mesdames et Messieurs les sénateurs,

Mesdames et messieurs les représentants de la filière,

Chers producteurs de fruits, d'ici et d'ailleurs,

Chers amis,

C'est avec un plaisir certain que je vous accueille aujourd'hui pour clôturer le 65^o Congrès de notre fédération, LA fédération nationale des producteurs de fruits. Un plaisir certain car 65 ans, c'est un bel âge. S'il sonne l'approche de la retraite pour certains, pour nous, ce sera celui de la réalisation d'un point d'étape qui nous a permis de constater que nous pouvons être fiers de notre syndicat, fiers de ses acquis et fiers des services qu'il rend à l'ensemble des producteurs de fruits français.

Ce 65^o Congrès est aussi celui du renouvellement de l'équipe des administrateurs. Un Conseil d'Administration resserré, de nouveaux administrateurs répartis sur l'ensemble du territoire, c'est une bonne chose. Je leur souhaite d'ores-et-déjà un plein succès dans les missions qui seront les leurs au cours de ce mandat. Pour ma part, je souhaite que ce soit l'occasion d'une nouvelle dynamique qui nous conduira vers une plus grande visibilité de la FNPF. Une nouvelle dynamique prônée aussi par le nouveau Président de la FNSEA, Xavier BEULIN, pour aborder comme il se doit les nombreux chantiers qui nous attendent pour construire l'agriculture durable souhaitée par tous.

Enfin, ce 65° Congrès fut une fois encore l'occasion de travaux importants sur les outils et moyens à mettre en place pour que demain en France subsiste une production fruitière digne de ce nom. Les discussions furent riches et animées autour de projets cruciaux. Je vous en ferai part tout au long de ce discours.

Je ne saurai cependant débiter sans vous remercier, Monsieur le Ministre, pour votre présence aujourd'hui. Vos nouvelles fonctions, le cadre nouveau de votre ministère sont autant de charges supplémentaires et de raisons pour ne pas venir ici. Cependant, votre souhait de voir la profession agricole relever les défis qu'elle rencontre vous incite à venir apporter votre soutien aux producteurs. Nous vous en sommes reconnaissants.

Je profite aussi de ce moment pour remercier tous ceux qui se sont mobilisés pour que ce Congrès soit une réussite : François LAFITTE, Jean-Marc BENQUET, Adalbert BEYERLER, toute l'équipe professionnelle et administrative de la FDSEA des Landes et Gaëlle HUART, sa directrice, sans oublier l'équipe administrative parisienne : Christiane, Stéphanie, Cécile, Sophie et Emmanuel. Leur énergie nous a permis de vivre un bon, riche et intéressant congrès.

Je tiens aussi à vous remercier, vous tous, congressistes pour votre participation active durant ces deux jours. D'aucun avait des doutes quant à la participation à cause de la situation géographique de Dax. Nous aurons prouvé que le département des Landes est accessible ou alors que rien n'est inaccessible pour des producteurs de fruits...

Enfin, j'aurai une pensée pour l'ensemble des producteurs et tous les Landais sinistrés par la tempête Klaus il y a 2 ans mais dont les traces sont encore visibles, une autre pour les administrateurs qui n'ont pas renouvelé leur mandat et que je remercie pour leur investissement passé et pour finir, pour Philippe BOIS...

Après ce long, mais nécessaire, préambule, passons aux dossiers qui intéressent la filière et à l'actualité de ce Congrès.

[Economie 2010 : une année complexe mais heureusement plus sereine que 2009]

L'année 2010 aura été une année riche pour la production fruitière française, riche de débats, riche de discussions, riche d'évolutions mais malheureusement pas forcément riche en euros. Évidemment, et heureusement, la plupart des campagnes 2010 ont été meilleures que celles de 2009. Le contraire aurait cependant été désastreux tant la crise de 2009 a fait de dégâts et marque encore les esprits. C'est pourquoi une forte obligation de résultats pesait sur les campagnes 2010 pour éviter la casse chez les producteurs. Aussi du côté de l'aval, très tôt des réunions ont-elles eu lieu pour les préparer et prévoir des outils de gestion de crise en cas de besoin. Nous devons en remercier notre interprofession qui a tenté d'en jouer le chef d'orchestre. Quant aux pouvoirs publics, de nombreux remue-ménages ont occupé les ministères pour mettre en place des outils visant à redonner de la compétitivité aux entreprises que ce soit dans la Loi de Modernisation de l'Agriculture et de la Pêche ou de la loi de Finances. Au final, de meilleurs prix concédés par l'aval et des avancées en terme d'allègement de charges ont permis de sauver une partie des producteurs de la situation dans laquelle les avait placée 2009. Cependant il faut aussi en remercier la météo qui nous aura donné un bon coup de pouce pour arriver à cela en régulant les productions en France mais aussi chez nos concurrents. Elle pourrait avoir un effet tout à fait inverse en 2011 et 2012, la prudence s'impose donc. Enfin, toutes les campagnes débutées en 2010 ne sont pas terminées et nous ne pouvons présager de ce que sera le bilan économique des producteurs après leurs saisons 2010. Nous n'ignorons pas que des producteurs de fruits arrachent en ce moment leur verger, preuve que le pire n'est pas forcément derrière nous. La conclusion pourrait donc simplement être « Poursuivez sur votre lancée » ou pire « Peut mieux faire ».

[Baisse du coût du travail : une mobilisation récompensée sur le travail saisonnier]

Lorsque je parle allègement de charge, je pense évidemment à la baisse du coût du travail saisonnier. Notre fédération nationale a mené une difficile bataille sur le sujet, en interne comme en externe. Elle vous remercie de l'avoir écoutée, soutenue et surtout d'avoir réussi à obtenir gain de cause. Rien n'était simple. Vous avez su trouver les mots pour défendre notre cause. Et rien n'était totalement gagné puisque sans notre vigilance, nous obtenions un allègement complémentaire mais perdions son application aux groupements d'employeurs. La bataille fut difficile, la FNPF a mouillé la chemise mais le principal est qu'elle fut entendue par les plus hautes autorités de l'Etat et sur le sujet je sais que vous y êtes pour quelque chose. MERCI. Cette mesure ne concerne pas que l'arboriculture fruitière mais bien toute l'agriculture. Son coût n'est pas neutre pour le budget de l'État, nous le savons. Ce ne doit pas être une raison pour revoir la mesure, bien au contraire. Il faut l'inscrire dans le marbre car sans faire disparaître totalement les différences avec nos voisins européens, ce nouvel allègement redonne un peu de compétitivité. En tout état de cause, pour certains producteurs, c'est ce qui aura permis de sauver la saison 2010 ! Il est vrai qu'un euro de l'heure en moins est loin d'être négligeable pour une production qui emploie près de 150 000 travailleurs saisonniers.

Il reste à présent le grand chantier du coût du travail permanent. Lors de notre Congrès 2010, nous vous proposons de mettre en place la Contribution au Maintien de l'Emploi dont le financement serait un savant équilibre entre la baisse des cotisations sociales et un retour de TVA sur les fruits et légumes. L'heure n'était, semble-t-il, pas propice à l'étude d'une telle proposition. Nous y reviendrons donc très rapidement grâce à la mission que vous avez confiée au Député REYNES et vous prouverons qu'elle mérite d'être expertisée. Nous savons très bien, et vous nous l'avez rappelée il y a quelques jours entre deux portes, qu'il nous faut trouver des idées qui ne fassent pas augmenter les impôts. Je suis d'accord mais n'oublions pas que les impôts peuvent prendre diverses formes et que cet argent est tout autant celui de l'État que des contribuables. Quoi qu'il en soit, nous nous y attelons et vous démontrerons que globalement notre proposition répond à votre préoccupation.

Plus généralement pour l'Européen convaincu que vous êtes, il reste à bâtir cette Europe sociale dans laquelle les mêmes règles du jeu seraient appliquées partout.

[Pratiques de la distribution : de nouveaux éléments de rééquilibrage des forces ?]

2010 fut aussi une année riche en travaux et évolutions législatifs visant à recadrer des pratiques commerciales, à contribuer à rééquilibrer les rapports de force entre les opérateurs de la filière. Cependant si certains d'entre eux étaient attendus, d'autres nous ont bien surpris.

Il en va ainsi de l'accord sur la modération des marges. Sur le principe, personne ne peut avoir à redire à faire bénéficier aux consommateurs de prix aux détails plus faibles par une réduction des marges. Mais concrètement, l'effet sur le revenu des producteurs... quel est-il ? Sur ce point précis, nous sommes très curieux du résultat de l'application de la mesure en 2010 sur la cerise et le melon par exemple. Aussi attendons-nous impatiemment le rapport qui devra être rendu avant le 1er mars. La FNPF l'a dit, faire de la marge n'est pas le cœur du sujet, dans une société libérale, il n'y a pas de honte à en créer. Au demeurant, nous voudrions aussi pouvoir être concernés. Mais nous, producteurs, n'avons personne sur qui en faire ! Autrement dit, le problème, ce n'est pas la marge mais la vente à perte. Je suis désolé de devoir insister mais c'est la vente à perte qu'il faut interdire !

Un autre sujet nous a surpris, celui imposant une meilleure information aux consommateurs sur l'origine des fruits et légumes vendus au détail. Rendre obligatoire l'inscription de l'origine des produits dans une taille de caractère aussi grosse que le prix, pourquoi pas. Le consommateur qui s'y dit sensible ne pourra ainsi pas ignorer l'information. Cependant, ce serait plus intéressant encore si tous les acteurs du commerce l'appliquaient.

Enfin vient le vaste sujet de la loi de Modernisation de l'Agriculture et de la Pêche. Nous avons beaucoup, beaucoup œuvré pour y intégrer des amendements. Je peux vous garantir que dans le contexte de travail de cette loi et la vitesse des travaux parlementaires, ce ne fut pas simple. Dans ces conditions, il faut estimer que le résultat est globalement correct. Il le sera d'autant plus que la loi sera appliquée dans l'esprit souhaité initialement et non pas détournée. Nous y veillerons.

En disant cela, je pense à la suppression des remises, rabais et ristournes. Une victoire syndicale à mettre au crédit des fédérations de producteurs spécialisées. Cependant, que penser des coopérations commerciales qui renaissent ici et là, des modes de construction des prix qui conduisent à réintégrer ces 3R ? Je sais que la loi conserve la possibilité de rémunération par le producteur de services rendus dans le cadre de la coopération commerciale mais il ne faudrait pas en profiter pour « repeindre la camion ». Nous tenons à votre disposition des propositions éloquentes et édifiantes de ces nouvelles pratiques. Puisque le code du commerce concerne tout le commerce et pas seulement celui des produits agricoles et encore moins des seuls fruits et légumes, la concession d'avantages tarifaires moyennant contreparties est toujours autorisée. Aussi vous revient-il de définir de manière exhaustive ce que peuvent être ces contreparties concernant nos produits.

Cette loi renforce aussi l'observatoire de la formation des prix et des marges. C'est une bonne chose, cela nous donnera à tous les éléments de la réalité que vivent les producteurs de fruits mais aussi l'ensemble des maillons de la filière. Ce faisant, il devrait permettre de prouver la nécessaire obligation de poursuivre le rééquilibrage afin de conserver demain des agriculteurs en France. Nous ne vous demanderons qu'une seule chose : une vraie transparence. Aussi il faudra aller jusqu'au bout et ne pas se contenter des dires des opérateurs.

Je terminerai ces propos sur la LMAP et son volet commercial en évoquant la contractualisation. Vous le savez, notre fédération y est favorable. Elle ne s'en est jamais cachée. Favorable car c'est un outil de sécurisation du revenu pour les producteurs. Un outil parmi d'autres, libres à eux de s'en saisir ou non. Certains y voient une nouvelle forme d'esclavagisme des producteurs, de servage, une entrave à la liberté d'entreprendre librement et en toute responsabilité. N'est-ce pourtant pas tout l'inverse ? Le contrat ne va-t-il pas permettre aux producteurs d'instaurer une relation de confiance, un dialogue avec leurs acheteurs ? Un contrat est un engagement entre deux parties. Il impose une négociation préalable sur tout un ensemble de critères et pour le producteur une réflexion sur l'objectif qu'il assigne à la signature d'un tel outil. S'il désire couvrir tout ou partie de ses charges fixes, il optera pour contractualiser une partie de sa production dans des critères minimaux arrêtés. S'il désire jouer totalement sur le marché libre, il refusera tout contrat. S'il préfère un système totalement cadré, il visera à contractualiser toute sa production. En un mot, de sa stratégie d'entreprise, de sa responsabilité d'exploitant, de son analyse économique découleront ses choix et ses orientations tout autant que le contenu du contrat notamment en termes de modalité de détermination des prix. J'ajouterai que les mêmes qui critiquent la contractualisation, louent le modèle de la transformation dans lequel la contractualisation est une pratique ancienne et bien rodée qui concerne une partie, et non pas tous, des produits qui seront transformés ! Quoiqu'il en soit et pour ne pas jouer le jeu de la polémique, je peux vous assurer de la contribution de la FNPF à faire avancer ce dossier et son application. La FNPF travaille au

service des producteurs et va mettre en place avec la FNSEA un numéro vert pour répondre à leurs questions, leurs préoccupations, leurs inquiétudes face à un contrat reçu ou non. Il restera à résoudre la question majeure et centrale des contrôles, de l'ensemble des parties concernées. Le débat que nous avons eu ce matin ne nous a pas rassurés. Il serait bon que vous convainquiez votre collègue du Ministère des Finances de mettre les moyens nécessaires au contrôle de la bonne application de l'ensemble des mesures contenues dans la LMAP.

Enfin, notre fédération attend beaucoup de l'interprofession sur le dossier de la contractualisation. Elle a eu bien du mal à avancer jusqu'à présent mais le travail va s'enclencher très rapidement pour que puisse enfin apparaître des contrats type sécurisant pour l'ensemble des parties ainsi que des indicateurs permettant d'avoir une meilleure connaissance des marchés en temps réel voire être des références pour la construction des prix des contrats.

[Outils de sécurisation du revenu et des exploitations : poursuite des chantiers]

Parmi les autres chantiers qui nous ont fortement occupés en 2010 figurent ceux concernant les outils de sécurisation des exploitations fruitières, ceux longuement évoqués lors du dernier congrès à savoir ceux portant sur l'assurance et le sanitaire.

Concernant l'assurance récolte, les travaux se poursuivent et la LMAP nous a enfin ouvert la voie de la réassurance publique. Cette revendication a mis longtemps à aboutir. Il reste à la concrétiser formellement car vous le savez, c'est un des éléments manquant et bloquant au développement de l'assurance récolte. C'est pourquoi nous attendons les conclusions que doit rendre le Gouvernement avant la fin du mois quant aux conditions et modalités de mise en œuvre de cette réassurance. Indépendamment de cela, il est urgent d'ébaucher le cadre et des projets de contrats intéressants pour les producteurs. Pour ce faire, la FNPF a entamé des discussions avec la Fédération Française des Sociétés d'Assurance, elle aura cependant besoin d'un appui de la puissance publique pour aboutir au plus vite.

Concernant le sanitaire et plus précisément la caisse de solidarité sanitaire, lors de notre dernier congrès vous nous avez fortement incités à mettre en place une caisse de solidarité sanitaire au sens de la loi sur le Développement des Territoires Ruraux afin qu'un plan national sharka puisse être annoncé. L'urgence était de mise pour les producteurs concernés par la sharka. Il l'était d'autant plus que vous aviez assurés que sans caisse, il en était fini des indemnisations dans le cadre de la lutte phytosanitaire obligatoire à partir du 1er janvier 2011 ! Notre fédération s'est donc employée toute l'année aux côtés de la DGAL à la monter. De nombreux allers-retours et revirements ont permis aujourd'hui d'arrêter le fait qu'elle ne serait que fruits et que les cotisations seront volontaires et pas interprofessionnelles. Elle est conçue pour être éligible aux règles du fonds sanitaire communautaire. Une chose sera cependant nécessaire pour son bon fonctionnement et son aboutissement, les cotisations doivent devenir obligatoires. Nous comptons sur vous pour que ce puisse être le cas le plus rapidement possible. En tout état de cause, l'objectif est sa rapide création. Tout est prêt pour cela. J'ajouterai que dans cette région, l'intérêt pour ce nouveau dispositif est d'actualité puisque se développe une bactériose sur les kiwis dont l'origine est connue dans d'autres productions : pseudomonas !

Comme je le disais précédemment en contrepartie de cette caisse, vous vous y étiez engagé en janvier 2010, se trouve la mise en place du plan national sharka. Les médiations réalisées en 2010 ont permis de solutionner un certain nombre de cas de producteurs concernés par la maladie.

C'est une chose dont nous sommes satisfaits et qui montre que la mobilisation finit par porter ses fruits. Il reste à présent à mettre en place le dispositif pour ceux chez qui la maladie vient de se développer ou va se développer. Nous attendons de vous aujourd'hui l'annonce des contours et détails de ce plan national sharka. La FNPF a beaucoup travaillé ces sujets en 2010, de nombreuses réunions ont eu lieu ces derniers mois. La dernière, il y a 3 jours, a laissé les participants en colère. Ils ont eu l'impression d'avoir travaillé pour rien, de ne pas avoir été entendus. Nous espérons qu'il y a eu mégarde et que très rapidement un terrain d'entente puisse être trouvé. La profession et ses instances ont tenu leurs engagements, à vous à présent de tenir les vôtres.

[Sécuriser = mieux connaître le verger et les productions]

Il est un autre sujet sur lequel le travail de notre fédération a enfin porté ses fruits en 2010 dans la LMAP, celui de la connaissance du verger. Ce vieux combat de la FNPF a en effet été reconnu. Les parlementaires ont accepté de porter notre amendement visant à inscrire sa création dans la loi. Cependant, un décret doit définir les conditions de sa réalisation. Afin de rapidement pouvoir mettre en œuvre cet inventaire verger qui servira tant l'économie de la filière que le suivi sanitaire des vergers, la mise en œuvre doit être la plus rapide possible et l'outil rester public, accessible au plus grand nombre. Nous sommes donc en attente et à votre disposition pour travailler sur ce chantier.

[Des attentes supplémentaires dans le cadre de la réforme de la PAC]

Je ne peux terminer cette partie sans parler de la réforme de la PAC à venir. Elle pourrait apporter de nouveaux éléments de sécurisation du revenu pour les producteurs de fruits comme l'attribution de DPU pour toutes les superficies en production fruitière ou encore la mise en place d'une assurance économie. La FNPF sera très attentive aux conséquences des propositions d'ordre général formulées. Une telle assurance pourrait être fort intéressante contre certains aléas à condition qu'elle tienne compte des spécificités de nos produits vendus aux consommateurs en l'état et dont la culture est pérenne. Ce chantier, intéressant, devra tenir compte des réalités de chaque État membre. Tant que l'Union européenne n'est pas totalement aboutie, en matière sociale et fiscale, c'est obligatoire.

[Phytoprotecteur : aller très vite vers plus d'Europe !]

Le sujet européen me fait évoquer la question des phytosanitaires et son traitement communautaire. Depuis de très nombreuses années, nous demandons une harmonisation quant aux autorisations et interdictions d'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire communautaire. Les distorsions engendrées par des règles différentes sont plus que pénalisantes. Notre revendication avance avec l'introduction de la reconnaissance mutuelle. Cependant il ne faudrait pas que ce soit un miroir aux alouettes et que subsistent des conditions de mise sur le marché différentes d'un État membre à l'autre donc un frein à l'obtention des AMM. C'est pourquoi, la FNPF demande plus d'Europe sur ce sujet, concrètement, des conditions d'attribution des AMM identiques dans toute l'Union européenne afin que les produits puissent circuler rapidement. La même remarque doit être formulée pour les LMR et les méthodologies de contrôle.

Ces revendications n'ont qu'un objectif, inscrire l'ensemble des producteurs de l'Union européenne dans le même cadre de travail. Aussi nous ne pouvons que vous soutenir lorsque vous invitez le gouvernement à ralentir l'application du Grenelle de l'environnement. Si les objectifs finaux sont louables, aller trop vite, et surtout seul, revient à se tirer une balle dans le pied. De telles évolutions ne peuvent se concevoir sans contrôles aux frontières pour vérifier le même respect de ces règles pour les produits entrants. S'imposer des contraintes que les autres n'ont pas est tout bonnement suicidaire ! Je confirme donc que sur ce sujet, il vaut mieux plus d'Europe que moins d'Europe.

Enfin, alléger ne doit pas signifier simplifier à outrance. A trop simplifier, on perd le fil, l'origine, la raison, ... Il en va ainsi du catalogue des usages. Vouloir le simplifier en regroupant certains usages peut paraître intéressant au moment où des produits disparaissent, cependant cela risque fort d'être une fausse bonne idée car bientôt certains usages ne seront plus pourvus mais rien ne le laissera apparaître !

En conclusion, la FNPF vous invite à vous appuyer le plus souvent possible sur le principe de réalité et à analyser les conséquences avant de décider, de réglementer ou de faire évoluer la réglementation.

Il en va ainsi de l'arrêté du 12 septembre 2006 pour lequel nous réclamons, depuis sa parution, sans succès, sa révision. En effet, son application met en péril les exploitations. Nous l'avions démontré en 2008/2009 avec le verger témoin. Le procès de trois producteurs de pommes, le 13 janvier dernier à Brive, nous conforte dans notre demande. Sans juger ces producteurs, notre fédération nationale vous demande de rapidement rouvrir les discussions pour que les producteurs puissent continuer à travailler, dans le respect de la loi et de l'environnement, sans crainte. Je suis certain que l'ensemble des représentants des producteurs de fruits sera derrière vous, depuis le syndicalisme jusqu'à l'organisation économique. Aussi Monsieur le Ministre, montrez-nous sur ce sujet que les vents peuvent nous être favorables.

[Organisation de la production / Réforme de la gouvernance]

L'économie de la filière est un sujet préoccupant, cela transparait dans mes propos. Sa structuration l'est tout autant. Le temps de la dispersion, le temps où l'on pouvait se payer le luxe de multiplier les structures et les financer est derrière nous. Le nombre de producteurs, d'exploitations, les surfaces en production diminuent, il est temps de concentrer pour viser une plus grande efficacité.

Et ce qui est valable sur le plan économique, l'est aussi sur le plan syndical. Peut-on encore aujourd'hui faire cohabiter un syndicalisme spécialisé fruit et un autre légume ? Notre fédération nationale des producteurs de fruits pose la question et tend la main vers sa consœur dont les problématiques sont majoritairement communes : main d'œuvre, phytosanitaire, OCM, concurrence de l'importation, pour n'en citer que quelques unes. De plus, de nombreux légumes ne sont-ils pas des fruits ? Je sais, ces propos vont surprendre, ce chantier prendra du temps mais le temps est venu de l'ouvrir.

Côté économique, en 2010, nous avons poursuivi la mise en place de la réforme de la gouvernance avec le renforcement des AOP, l'entrée de la GEFel dans les organisations interprofessionnelles et la mise en place des SIPMM. Il reste à présent à remettre sur ses bons rails l'interprofession. Nous nous y attelons. L'épreuve est complexe, les aléas nombreux mais

nous ne désespérons pas car pour nous, elle reste la maison du dialogue, le lieu d'enrichissement de chaque acteur au profit de tous.

Cependant, comment aboutir quand régulièrement des freins administratifs et politiques sont mis en place ? Pour parler clair, il faut faire évoluer le droit de la concurrence ou son application en France. Nos voisins européens se mettent-ils les mêmes barrières que nous ? Freinent-ils la construction d'organisations collectives par peur d'une hypothétique sanction nationale ou communautaire ? Un arbitrage politique doit être pris avant qu'il n'y ait plus de producteurs de fruits en France ! Une évolution du droit de la concurrence européen doit être entrepris au plus vite afin d'éviter une concentration dans certaines zones et une désertification ailleurs. Malheureusement au train où vont les choses, c'est la France qui en sortira grande perdante. Alors Monsieur le Ministre, montrez-nous que ce sont bien les politiques qui décident en France comme en Europe. Et au risque de me répéter, Monsieur Le Ministre, vous qui êtes un Européen convaincu, prenez votre bâton de pèlerin et allez convaincre vos collègues européens de revoir le droit de la concurrence pour le secteur des fruits et légumes ! Vous cherchiez des mesures sans coût pour aider les producteurs, en voici une.

Enfin si vous avez besoin de plus d'éléments pour vous convaincre, je pense que le bilan de l'organisation économique attendu pour fin 2011 et inscrite dans la LMAP le fera. Je rajouterai que ce bilan devra traiter de l'efficacité sur l'amélioration du revenu des producteurs.

[Plan de développement de l'arboriculture fruitière en France]

Tous les outils précédemment évoqués permettront de maintenir des arboriculteurs mais aujourd'hui il faut aller plus loin, aller de l'avant, tracer des sillons pour de nouvelles perspectives. Pour ce faire, la FNPF propose la mise en place d'un plan de développement de l'arboriculture fruitière en France dont la construction pourrait se faire à partir d'États généraux de l'arboriculture fruitière française.

Outre les points Avantages comparatifs, évolution du droit de la concurrence, il devra intégrer :

- Un plan de restructuration car la diminution des superficies, la diminution des volumes engendrent une augmentation des charges sur ceux qui restent d'où la nécessité de regrouper, de renforcer pour réduire les coûts, attaquer les marchés, moderniser, innover pour s'adapter aux nouvelles attentes et contraintes. Ce plan devra intégrer des mesures fortement incitatives pour atteindre ses objectifs ;
- Un plan de rénovation et de replantation du verger car la production de 2020 doit être imaginée et installée aujourd'hui ;
- Un soutien fort à la recherche et au développement pour maintenir un haut niveau de technicité et accompagner les entreprises dans l'innovation, leur permettre d'oser, d'être imaginatives ;
- Enfin, un plan de promotion et de communication.

Vous le comprendrez, ce n'est pas une baisse des crédits de FranceAgriMer qui nous permettra de construire ce plan, d'aller de l'avant, de consolider des positions, ... surtout lorsque cette baisse préfigure une disparition à horizon 3 ans ! Mais rassurez-vous, ce plan ne sera pas nécessairement consommateur de finances publiques. Son point de départ sera l'optimisation des moyens aujourd'hui disponibles, nationaux et communautaires.

Notre fédération est motrice sur tous ces sujets. L'objectif sera la revalorisation des produits et du métier pour donner des perspectives. C'est le cœur de notre rapport d'orientation 2011 et des travaux de ce congrès.

Pour cela, l'union est la nécessaire base, le socle commun. C'est dans ce but et au service de tous que la FNPF a créé Fruidissi. Elle vise aujourd'hui à rassembler le plus grand nombre de producteurs derrière cette bannière unitaire. Car le temps est là-aussi venu de se rassembler et de communiquer sur des thèmes attendus, souhaités, compris du consommateur. Fruidissi est le moyen.

Je vous propose même de vous en servir dans le cadre du programme « Un fruit pour la récré », programme pour lequel il faut obtenir de meilleures clés de développement. Nous l'avons toujours soutenu mais les freins, administratifs et financiers, sont trop importants. Il faut aujourd'hui simplifier l'accès au programme, permettre le financement des interventions et faire financer le nécessaire complément à la part communautaire par les collectivités territoriales voire mieux, l'Etat. Il en va de l'intérêt des producteurs de fruits mais aussi de la santé publique.

Ce programme aura aussi l'intérêt de revaloriser le métier du producteur et pourrait créer des envies. De notre côté, pour faire cela, avec votre soutien et le partenariat de jeunes Agriculteurs, nous venons de lancer ce matin les Trophées de l'installation. L'accouchement fut long, mais 2011 sera la première année pour la réalisation de ce projet. Il portera demain sur toutes les filières mais débutera cette année avec l'arboriculture fruitière.

[Conclusion]

En conclusion, les chantiers pour 2011 sont nombreux, il s'agira de poursuivre la baisse des charges pour réduire les avantages comparatifs de certains Etats membres sur d'autres, en un mot redonner de la compétitivité aux entreprises, revaloriser le produit, se donner des perspectives dans un ambitieux plan de développement, sécuriser les exploitations et donner envie de s'installer pour les uns, de consommer nos produits pour tous.

La FNPF s'inscrit déjà dans la perspective de réussir nombre de ces chantiers avec vous.

Monsieur le Ministre, je vous cède la parole.